



Attestation - Mélange Équimolaire Oxygène / Protoxyde d'Azote (MEOPA)

Durée
2 jours



Structure de
formation
Faculté
d'odontologie



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

Le recours au MEOPA (Mélange Équimolaire d'Oxygène et de Protoxyde d'Azote) pour effectuer des soins dentaires sous sédation vigile chez les enfants, les patients anxieux ou handicapés est autorisé en cabinet dentaire.

Candidature :

Le dossier doit comporter :

- * une lettre de motivation
- * un CV
- * une copie du diplôme de docteur en chirurgie dentaire
- * une copie de la carte d'identité ou passeport et/ou visa

Le dossier complété est à envoyé à ([✉ odonto-formation-permanente@umontpellier.fr](mailto:odonto-formation-permanente@umontpellier.fr))

Objectifs

- * **Physiologie de la douleur**, Dr C. Ricard, Médecin Anesthésiste
- * **Mode d'action, indications, contre-indications**, Dr E. Moulis
- * **Aspect médico-légal**, Pr M-C Goldsmith
- * **Communication et MEOPA**, Dr G. Dominici
- * **Sédation chez l'adulte**, Dr F. Kolb
- * **Présentation du matériel et Travaux Pratiques**, Dr O. Chabadel

* **Formation aux gestes de premiers secours**

Admission

Droits de scolarité

1 150 € (hors URPS Occitanie)

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique
Estelle MOULIS

Service scolarité

✉ odonto-formation-permanente@umontpellier.fr

Lieu(x)

📍 Montpellier - Faculté d'Odontologie



En savoir plus

Faculté d'Odontologie

<https://odontologie.edu.umontpellier.fr/formation-continue/formations-pour-2023-2024/attestations/attestation-melange-equimolaire-oxygene-protoxyde-dazote/>



Programme

Organisation

- * Agréé par le Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes.
- * Prise en charge possible de l'inscription par l'URPS pour des praticiens région Occitanie.